

Audit énergétique

Maisons individuelles, immeubles collectifs, bâtiments tertiaires, collectivités, tout le monde est concerné par la transition énergétique !



- Vous êtes acteur privé du tertiaire occupant des bâtiments de plus de 1000 m², un hôpital, une collectivité et vous souhaitez mettre en place un plan d'action pour la réduction de vos consommations par rapport au décret du 23 juillet 2019,

- Vous êtes syndicat de copropriété de 50 lots et plus construites avant 2001 et disposant d'une installation collective de chauffage ou refroidissement,

- Vous êtes propriétaire d'un logement et vous souhaitez améliorer votre confort et diminuer vos consommations,

- Vous êtes propriétaire et dès le 1er janvier 2022, la vente d'un logement en classe énergie E ou F devra être accompagnée d'un audit énergétique.

Nous sommes là pour vous accompagner dans toutes ces démarches et vous assurer une prestation de qualité conforme à la norme NF.

Amiante et plomb avant travaux

Formés SS4, nous sommes certifiés pour réaliser ces repérages obligatoires avant de débiter vos chantiers.



Les immeubles bâtis ou non sont soumis à un repérage amiante avant travaux avant toutes opérations pouvant mettre en danger la santé des personnes intervenantes.

Repérage amiante avant travaux ou avant démolition

Nous réalisons un repérage complet sur toutes les parties concernées par les travaux et pouvant contenir de l'amiante. Des prélèvements peuvent être effectués afin qu'ils soient analysés par un laboratoire indépendant.

Amiante & plomb, des contrôles obligatoires

En tant qu'employeur ou maître-d'œuvre, vous devez vous assurer de l'exhaustivité du repérage amiante. L'inspection du Travail peut en effet, en cas de repérage insuffisant, reprocher à l'employeur une faute inexcusable. En cas de non réalisation de ces contrôles, outre une amende et une peine d'emprisonnement, la fermeture temporaire du chantier peut également être demandée.

Les diagnostics avant vente ou location

Avant la vente ou la location d'un bien, plusieurs diagnostics immobiliers doivent être réalisés.



	VENTE	LOCATION
a AMIANTE Permis de construire délivré avant le 1 ^{er} juillet 1997	✓	✓
Pb PLOMB Permis de construire délivré avant le 1 ^{er} janvier 1949	✓	✓
m² MESURAGES Tous les lots de co-propiété (habitation ou commercial)	✓	✓
sp TERMITES Suivant arrêté préfectoral	✓	
A B C D DPE Concerne tous les immeubles bâtis	✓	✓
fl GAZ Pour les biens dont l'installation gaz a plus de 15 ans	✓	✓
pl ÉLECTRICITÉ Pour les biens dont l'installation électrique a plus de 15 ans	✓	✓
ER ERP Suivant arrêté préfectoral	✓	✓

Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas : [contactez notre équipe...](#)

06 20 13 30 31
contact@diagmetrys.fr